



Refus de prise en charge réparation véhicule sous extension garan

Par **phd**, le **09/05/2008** à **12:54**

Bonjour,

mon véhicule est tombé en panne le 25/04/2008 . Acheté d'occasion auprès d'un garage en 08/2007 (42000 km - imm : 11/2004), j'ai souscrit une assurance complémentaire de 5 ans par le biais du garage auprès de l'organisme Viaxel qui est en partenariat avec l'assurance sécuricar lui même travaillant avec l'organisme Icare qui refuse de prendre en charge les réparations, le prêt de véhicule de remplacement sous prétexte que la dernière révision dépassait de 5000 kms les préconisations du constructeur.

la pièce défectueuse (pompe haute pression) n'étant pas une pièce d'usure normale, que le véhicule a été révisé le 14/03/2008 à 65000 kms, et que rien n'est stipulé sur les tolérances + ou - du kilométrage en fonction des révisions constructeurs

je souhaiterais connaître les recours existants

merci de votre aide